

FORMULAIRE DE DEMANDE DE LÂCHER DE BALLONS

Formulaire à retourner 15 jours avant la date du lâcher:

- par mail (dsac-so-lacherballons@aviation-civile.gouv.fr)

Ou

- par voie postale (Aéroport de Bordeaux Mérignac- DSAC SO – BP 70116 – 33704 MERIGNAC Cedex)

Renseignements sur le demandeur

Nom et prénom* :

Adresse* :

Téléphone* : Mail* :

Renseignements sur le lâcher de ballons :

Adresse* : Voie ou rue Commune

Département* :

Date et créneau horaire* :

Nombre approximatif de ballons :

(Partie réservée à l'administration)

Demande acceptée sous réserve du respect des prescriptions indiquées ci-dessous. Cette acceptation ne dispense toutefois pas de solliciter et d'obtenir, auprès de l'autorité compétente, toute autre dérogation ou autorisation nécessaire et exigée par les autres règlements applicables (mairie, sécurité incendie etc..).

Demande refusée. Motif :

Fait à Mérignac, le

Signature et cachet :

Prescriptions générales
<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation de l'hélium est seule admise pour le gonflage des ballons. - Les ballons ne devront comporter aucune partie métallique. - Les ballons ne seront pas reliés entre eux et un lâcher simultané de 100 ballons au plus, ne pourra être effectué que toutes les 5 minutes.

Prescriptions particulières relatives à la navigation aérienne
<p><input type="checkbox"/> Néant</p> <p><input type="checkbox"/> Si les services de la circulation aérienne sont actifs, contacter obligatoirement la tour de contrôle de l'aérodrome de <input type="text"/> au numéro <input type="text"/> un quart d'heure avant le lâcher de lanternes, et obtenir son autorisation avant le lâcher.</p> <p>Suivant le trafic et les conditions météorologiques du moment, et pour des raisons liées à la sécurité, le lâcher de ballons pourra être retardé ou refusé par le Service de Contrôle.</p>

* Champs obligatoires